Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT
NORMANDIE

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Présentation simplifiée

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les budgets primitifs lités ci-dessous sont détaillés ci-après :

- Le Budget Principal

- Les budgets annexes :
 - Le service des ordures ménagères
 - Le budget transport
 - La régie de l'office de tourisme
 - Le budget hôtels d'entreprises
 - Les budgets d'aménagement de zones d'activités économiques
 - ZAE de Croix-Mare
 - ZAE d'Ecretteville
 - ZAE Auzebosc extension
 - ZAE Valliquerville extension

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	253 900,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	182 500,00
73 IMPOTS ET TAXES	3 282 000,00
731 FISCALITE LOCALE	4 664 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 931 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	902 999,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	50 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	7 146 297,49
Total recettes en euros	18 412 697,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 637 600,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 417 050,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 943 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 937 000,00
66 FRAIS FINANCIERS	56 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 100,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	16 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 931 947,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	450 000,00
Total dépenses en euros	18 412 697,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	40 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 070 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	194 272,08
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	236 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 931 947,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	29 999,92
Total recettes en euros	9 952 219,00

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	157 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 203 000,00
204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	2 158 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 458 000,00
23 TRAVAUX EN COURS	33 302,02
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 761 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	29 999,92
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	101 917,06
Total dépenses en euros	9 952 219,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	13 100,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 475 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	363 400,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	238 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 033,46
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 230,71
002 EXCEDENT REPORTE	1 501 685,83
Total recettes en euros	4 628 450,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 270 755,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 045 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 550,00
66 FRAIS FINANCIERS	2 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	700,00
022 DEPENSES IMPREVUES	200 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	660 845,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 000,00
Total dépenses en euros	4 628 450,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 999,47
1064 RESERVES REGLEMENTEEES	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	660 845,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	680 440,53
Total recettes en euros	1 646 285,00

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 000,00
20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	860 000,00
23 TRAVAUX EN COURS	660 000,00
020 DEPENSES IMPREVUES	66 054,29
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 230,71
Total dépenses en euros	1 646 285,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET TRANSPORTS

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	630 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	700,03
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	458 809,97
Total recettes en euros	1 109 510,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	446 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	100 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	81 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 100,00
022 DEPENSES IMPREVUES	48 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	356 910,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	67 000,00
Total dépenses en euros	1 109 510,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET TRANSPORTS

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	356 910,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 000,00
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	343 104,34
Total recettes en euros	767 014,34

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	702 000,00
020 DEPENSES IMPREVUES	50 014,34
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00
Total dépenses en euros	767 014,34

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
013 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 200,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 950,00
73 IMPOTS ET TAXES	18 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	201 731,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,08
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	46 718,92
Total recettes en euros	297 600,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	101 200,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	162 300,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 400,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	700,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	23 000,00
Total dépenses en euros	297 600,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 612,21
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000,00
Total recettes en euros	36 612,21

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 691,49
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000,00
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	4 920,72
Total dépenses en euros	36 612,21

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET HOTELS D'ENTREPRISES

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 900,30
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	74 564,70
Total recettes en euros	135 465,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 800,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 665,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	36 000,00
Total dépenses en euros	135 465,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET HOTELS D'ENTREPRISES

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	67 665,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	13 756,15
Total recettes en euros	117 421,15

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 421,15
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 000,00
Total dépenses en euros	117 421,15

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE CROIX-MARE

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 741 353,18
002 EXCEDENT REPORTE	569 209,82
Total recettes en euros	2 310 563,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 765,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,08
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 286 787,92
Total dépenses en euros	2 310 563,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE CROIX-MARE

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 286 787,92
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	44 565,26
Total recettes en euros	2 331 353,18

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	590 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 741 353,18
Total dépenses en euros	2 331 353,18

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE ECRETTEVILLE

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,00
002 EXCEDENT REPORTE	849 580,74
Total recettes en euros	849 581,74

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	849 581,74
Total dépenses en euros	849 581,74

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE ECRETTEVILLE

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	236 000,00
Total recettes en euros	236 000,00

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	236 000,00
Total dépenses en euros	236 000,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE AUZEBOSC EXTENSION

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 161 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	0,63
Total recettes en euros	1 161 000,63

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 144 198,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,13
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	16 792,50
Total dépenses en euros	1 161 000,63

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE AUZEBOSC EXTENSION

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	261 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 792,50
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	883 207,50
Total recettes en euros	1 161 000,00

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 161 000,00
Total dépenses en euros	1 161 000,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE VALLIQUERVILLE EXTENSION

Section de fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 500 000,00
002 EXCEDENT REPORTE	0,00
Total recettes en euros	3 500 000,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 499 990,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00
Total dépenses en euros	3 500 000,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ZAE VALLIQUERVILLE EXTENSION

Section d'investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 500 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
Total recettes en euros	3 500 000,00

Section d'investissement
Dépenses

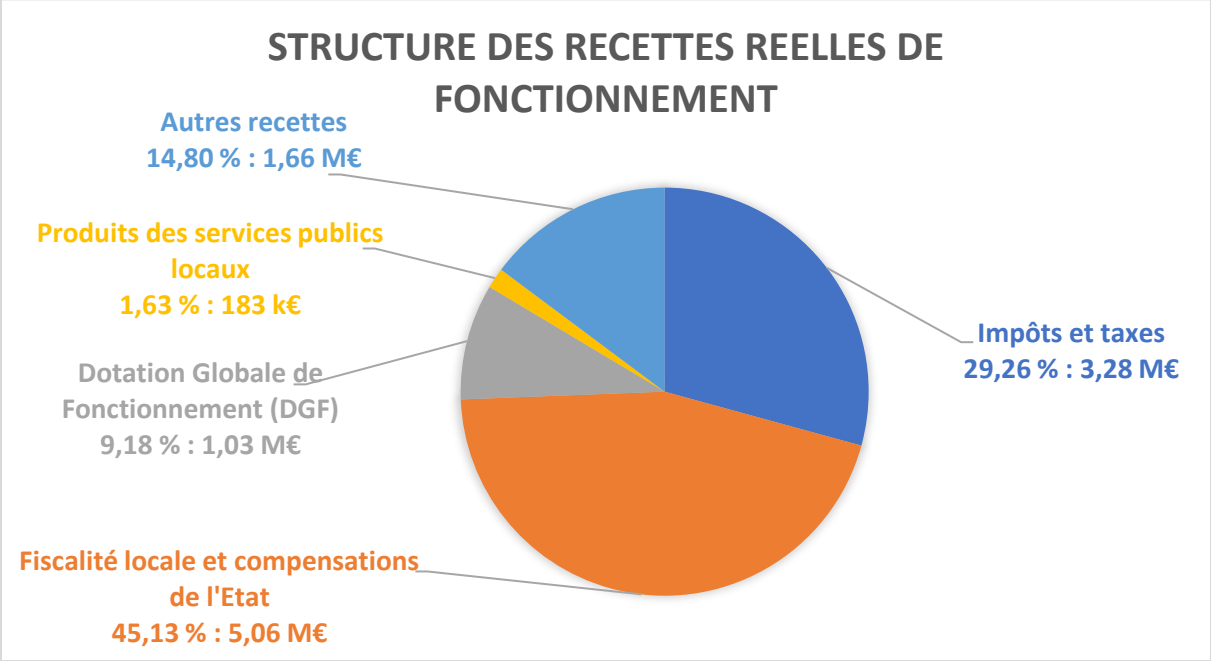
Chapitre	Budget Primitif 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00
Total dépenses en euros	3 500 000,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 216 399,51 €.



➢ Impôts et taxes : 3,28 M

Ce chapitre regroupe :

- Les attributions de compensation versées par les communes membres,
- La fraction de TVA, remplaçant la taxe d'habitation des résidences principales
- La fraction de TVA, remplaçant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises,
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les impôts et taxes sont estimés à 3 282 000 €. Elles diminuent de 1,53 % par rapport au voté 2022, soit une baisse de 51 k€.

En effet, l'augmentation des deux fractions de TVA est compensée par la perte définitive du versement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour rappel, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a vocation à prélever 2 % des ressources fiscales des ensembles intercommunaux (EPCI et Communes) considérés les plus riches, pour les reverser aux ensembles intercommunaux considérés les plus pauvres. Au niveau national, ce fonds représente plus de 1 milliard d'euros.

En 2022, l'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes et de ses communes a perdu l'éligibilité au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En 2023, l'ensemble intercommunal devrait être à nouveau inéligible à ce fonds. Aucune recette n'est donc prévue à ce titre.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

➢ Fiscalité locale et compensations de l'Etat : 5,06 M€

La fiscalité locale et les compensations de fiscalité versées par l'Etat s'élèvent à 5 062 000 €. Elles augmentent de 8,63 % par rapport au voté 2022, soit une hausse de 402 k€.

✓ Les recettes fiscales

Elles se composent des recettes suivantes :

- La Cotisation Foncière des Entreprises, les Taxes Foncières Bâties et Non Bâties,
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales,
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

Les recettes fiscales sont estimées à 4,66 M€, représentant une augmentation de 8,8 % par rapport au voté 2022, soit une hausse de 379 k€.

✓ Les compensations de l'Etat

Les compensations de l'Etat sont estimées à 398 k€ (réalisé 2022, 371 041 k€).

➢ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 1,03 M€

La DGF est estimée à 1 030 000 €, soit un produit quasiment stable par rapport à 2022.

➢ Produits des services locaux : 183 k€

Les produits des services locaux se composent des droits d'inscription au conservatoire estimés à 82 k€, de remboursement de frais estimés à 81 k€ (mutualisation informatique, …), et de la redevance d'occupation du domaine public pour le centre aquatique 20 k€.

➢ Autres recettes : 1,66 M€

Les autres recettes s'élèvent à 1 659 899,51 €, soit une augmentation de 706 k€ par rapport au réalisé 2022. Cette variation s'explique par l'encaissement en 2023 de l'excédent du budget annexe d'aménagement de la zone d'activité d'Ecretteville, d'un montant de 849 k€.

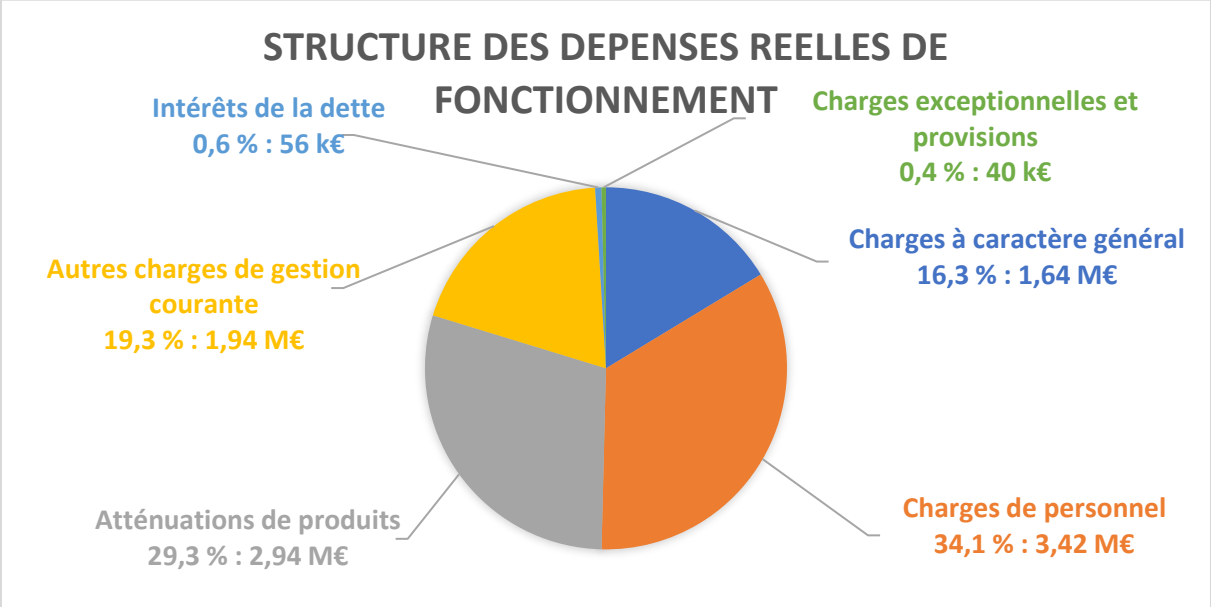
En 2023, ces autres recettes se composent essentiellement :

- De subventions d'un montant de 503 k€,
- De remboursements de charges de personnel 254 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 030 750 €. Elles diminuent de 4,8 % par rapport à 2022.



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- **Charges à caractère général : 1,64 M€**

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 637 600 euros. Elles augmentent de 20,4 % par rapport à 2022, soit une variation de 278 k€.

Ces dépenses incluent :

- Des achats d'un montant de 272 k€ (219 k€ en 2022), incluant les dépenses suivantes :
 - Eau et électricité 120 k€ (58 k€ en 2022)
 - Carburant et alimentation 24 k€ (16 k€ en 2022)
 - Fournitures 128 k€ (145 k€ en 2022).
- Des services extérieurs d'un montant de 804 k€ (511 k€ en 2022), comprenant notamment les dépenses suivantes :
 - Frais d'études 426 k€ (144 k€ en 2022), dont 110 k€ pour la cybersécurité, 98 k€ pour le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)
 - Frais de maintenance 130 k€ (97 k€ en 2022)
 - Location immobilière 80 k€
 - Entretien de terrains et bâtiments 85 k€
- Autres services extérieurs d'un montant de 541 k€ (625 k€ en 2022), comprenant :
 - Rémunérations intermédiaires et honoraires : 166 k€ (210 k€ en 2022)
 - Publicité, relations publiques : 85 k€ (121 k€ en 2022)
 - Transports collectifs : 62 k€ (59 k€ en 2022)
 - Déplacements, missions, réception : 12 k€ (20 k€ en 2022)
 - Frais postaux et communication : 125 k€ (113 k€ en 2022)
 - Divers 92 k€ (102 k€ en 2022)

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

La variation des charges à caractère général s'explique principalement par l'inscription de dépenses nouvelles :

- Des dépenses de cybersécurité d'un montant de 110 k€ financées par une subvention de 90 k€,
- Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) d'un montant de 98 k€ financées par des subventions et par le versement mobilité (reversement du budget annexe),
- Des actions dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire de 8 k€.

Après retraitement de ces dépenses, les charges à caractère général augmentent de seulement 62 k€, montant correspondant à l'augmentation estimée du poste eau et électricité.

- **Charges de personnel : 3,42 M€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 417 050 euros, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2022.

Cette augmentation résulte notamment de :

- L'augmentation du point d'indice de rémunération de 3,5 % sur l'année pleine,
- La revalorisation indiciaire d'une grande partie des catégories C, impliquant un reclassement de carrière pour les agents concernés,
- D'avancements d'échelons et de grades en lien avec l'ancienneté des agents,
- La prévision de recrutements et création de postes nouveaux pour renforcer et / ou développer des services :
 - Un technicien pour le service informatique,
 - Un technicien des Systèmes d'Information Géographique (SIG),
 - Le maintien du renfort pour le service instruction du droit des sols.

- **Atténuations de produits : 2,94 M€**

Les atténuations de produits incluent :

- Les attributions de compensation d'un montant de 2,86 M€,
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR d'un montant de 79 251 €.

- **Autres charges de gestion courante : 1,94 M€**

Ces dépenses s'élèvent à 1 937 000 €, en augmentation de 33,3 % par rapport à 2022, soit une variation de 484 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les contributions aux organismes de regroupement : 478 k€ (les syndicats de bassin versant, le syndicat mixte numérique, etc.),
- Les subventions de fonctionnement : 1,22 M€ (637 k€ en 2022), incluant principalement les compensations versées au délégataire du centre aquatique 950 k€ (550 k€),
- La subvention de fonctionnement à la régie de l'office de tourisme : 191 k€ (147 k€ en 2022).

➢ **Charges exceptionnelles et provisions : 40 k€**

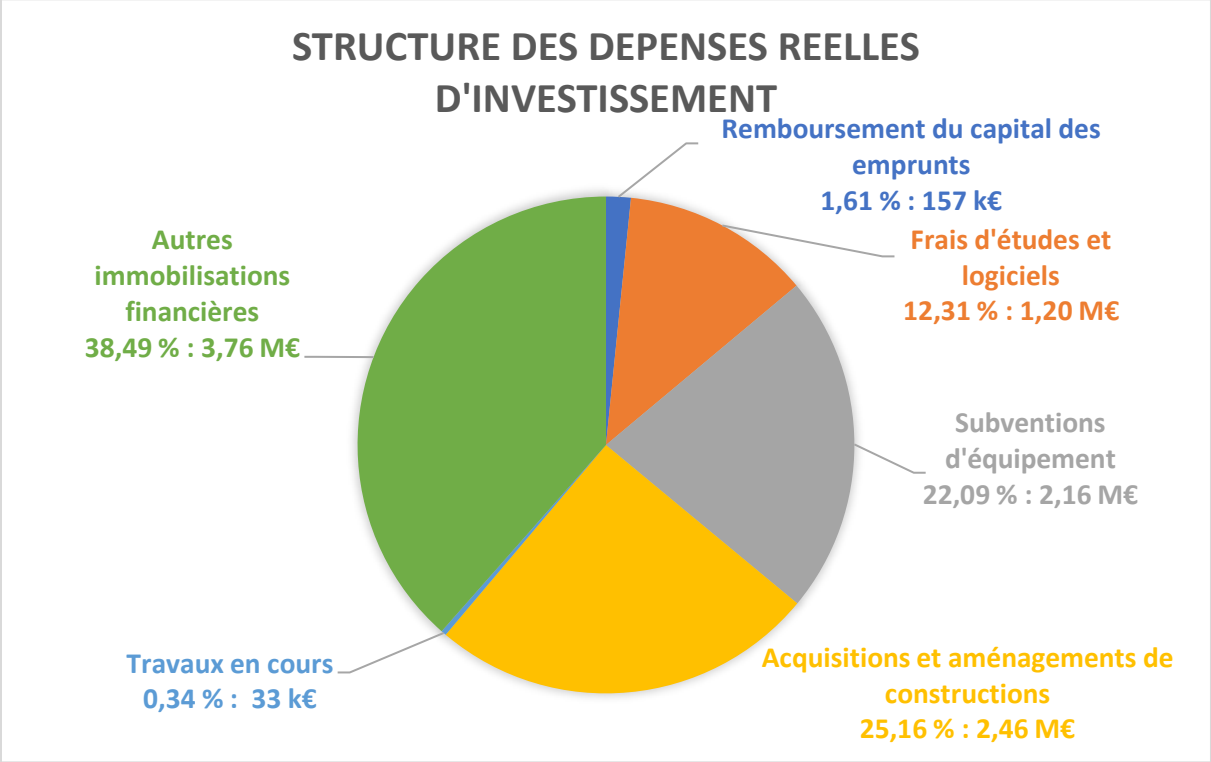
Ces dépenses s'élèvent à 40 100 €.

Elles incluent notamment une dotation aux provisions pour le Compte Epargne Temps 16 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 770 302,02 M€.



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les études et logiciels : 1,20 M€**
 - PLUI : 73 k€,
 - Licences et logiciels : 39 k€ (dont 30 k€ pour le logiciel finances),
 - Frais d'études : 1 M€ (dont 479 k€ pour le projet d'extension du bâtiment administratif, 236 k€ pour le quartier d'affaires près de la gare).

- ✓ **Les subventions d'équipement : 2,16 M€**
 Dont :
 - Subvention travaux énergétique centre aquatique : 1 M€
 - Fonds de concours aux communes membres : 806 k€,
 - Aides à l'immobilier d'entreprises : 225 k€ (RAR inclus),
 - Subventions en faveur du développement durable 96 k€ (dont l'aide à l'acquisition de vélos 30 k€, les aides à l'isolation 50 k€).

- ✓ **Les acquisitions et aménagement de constructions : 2,46 M€**
 Dont :
 - Acquisitions de terrain : 781 k€ (dont 621 k€ de RAR),
 - Acquisition d'un local en centre-ville : 350 k€,
 - Acquisition et installation de modulaires : 710 k€
 - Aménagements de construction : 189 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

- ✓ **Les travaux en cours : 33 k€**
 - Solde projet du Val au Cesne.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent de fonctionnement capitalisé) s'élèvent à 470 k€.

Les recettes d'investissement les plus significatives sont :

- ✓ **Les subventions : 194 k€**

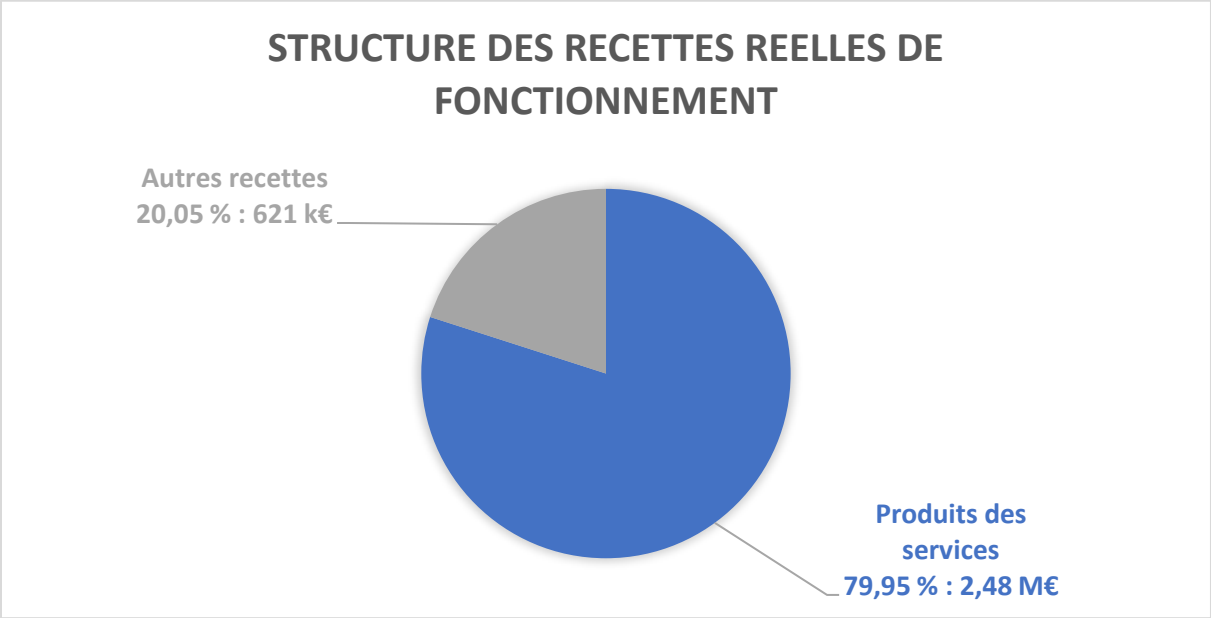
- ✓ **Le remboursement de l'avance versée par le budget principal au budget annexe d'aménagement de la zone d'activité d'Ecretteville : 236 k€**

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

SERVICE ORDURES MENAGERES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 3 095 533,46 €.



➢ Produits des services : 2,48 M€

Les produits des services s'élèvent à 2 475 k€. Ces produits sont stables par rapport à 2022. Ces produits incluent les recettes liées à :

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM),
- L'accès des professionnels à la déchetterie,
- La vente de composteurs.

➢ Autres recettes : 621 k€

Les autres recettes s'élèvent à 620 533,46 €. Elles augmentent de 6,42 % par rapport à 2022.

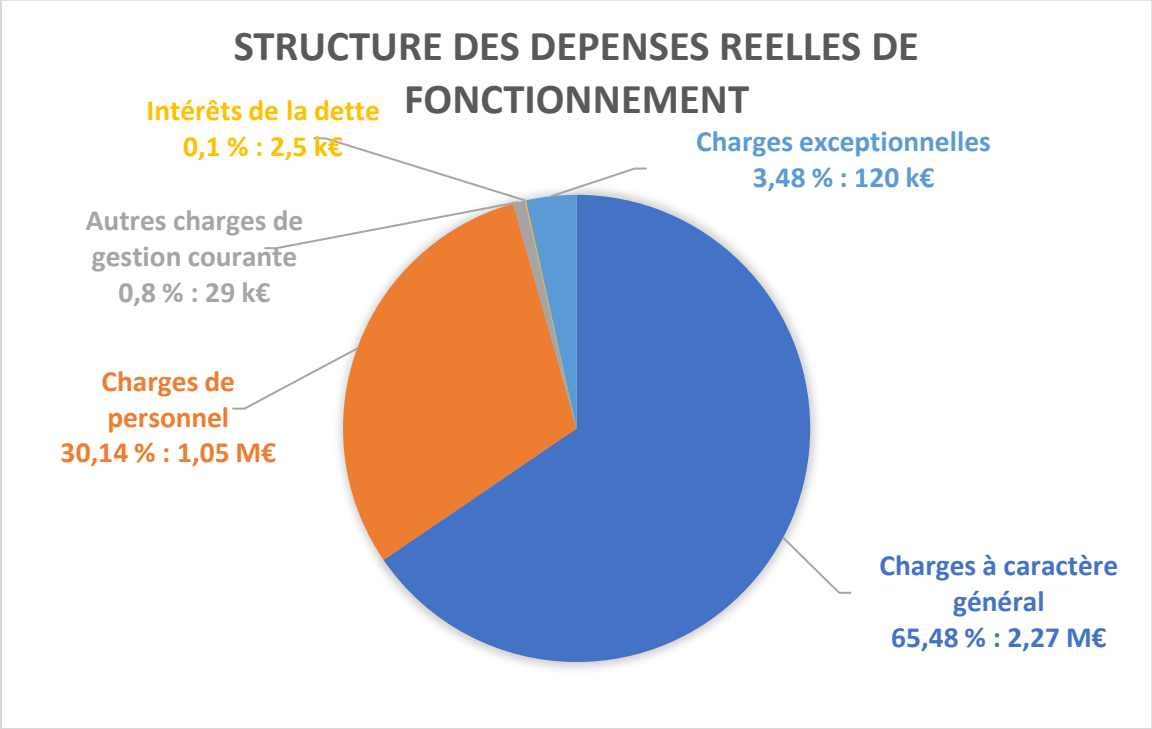
Ces recettes incluent essentiellement :

- Des subventions d'un montant de 363 k€,
- Les produits liés à la vente de matériaux collectés 238 k€,
- Des remboursements de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques TICPE 6 k€,
- Des remboursements de charges de personnel 13 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 3 467 605 € (hors dépenses imprévues). Elles augmentent de 5,1 % par rapport à 2022.



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- **Charges à caractère général : 2,27 M€**

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 270 755 euros.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les marchés de transport et de traitement des déchets 1,79 M€
- Le carburant 96 k€
- L'entretien du matériel roulant 67 k€
- Les fournitures d'entretien 27 k€.

- **Charges de personnel : 1,05 M€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 045 100 euros, en augmentation de 7,1 % par rapport à 2022, soit un montant de 70 k€.

Cette augmentation résulte notamment de :

- L'augmentation du point d'indice de rémunération de 3,5 % sur l'année pleine,
- La revalorisation indiciaire d'une grande partie des catégories C, impliquant un reclassement de carrière pour les agents concernés,
- D'avancements d'échelons et de grades en lien avec l'ancienneté des agents,
- La poursuite des recrutements temporaires d'un agent administratif en renfort pour la REOM et du chargé de mission.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

➢ **Autres charges de gestion courante : 29 k€**

Ces dépenses s'élèvent à 28 550 €, stable par rapport à 2022.

Ces dépenses incluent :

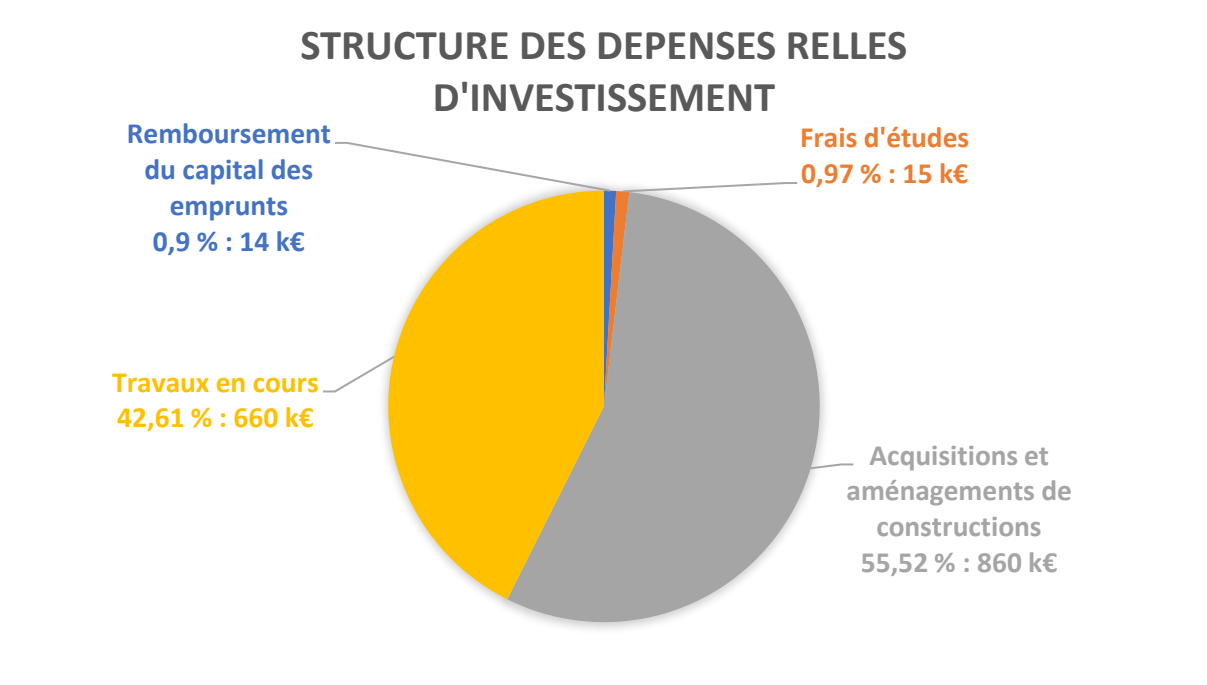
- Les redevances d'usage de logiciels
- Les créances admises en non-valeurs et les créances éteintes.

➢ **Charges exceptionnelles : 121 k€**

Ces dépenses correspondent aux annulations de REOM sur les exercices antérieurs suite à réclamations des usagers et à des provisions pour créances douteuses.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 1 549 000 €.



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

✓ **Les études et logiciels : 15 k€**

✓ **Les acquisitions et aménagement de constructions : 860 k€**
Dont :

- Acquisition éventuelle d'un terrain pour la création d'une nouvelle plate-forme de déchets verts 50 k€ (projet reporté)
- Acquisition de conteneurs ordures ménagères 20 k€
- Renouvellement de deux camions benne ordures ménagères 630 k€

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

- Remplacement de 3 portes sectionnelles du local ordures ménagères 26 k€
- Travaux de grosses réparations 54 k€.

✓ **Les travaux en cours : 660 k€**

- Travaux de réhabilitation ou de construction d'une plateforme de déchets verts.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

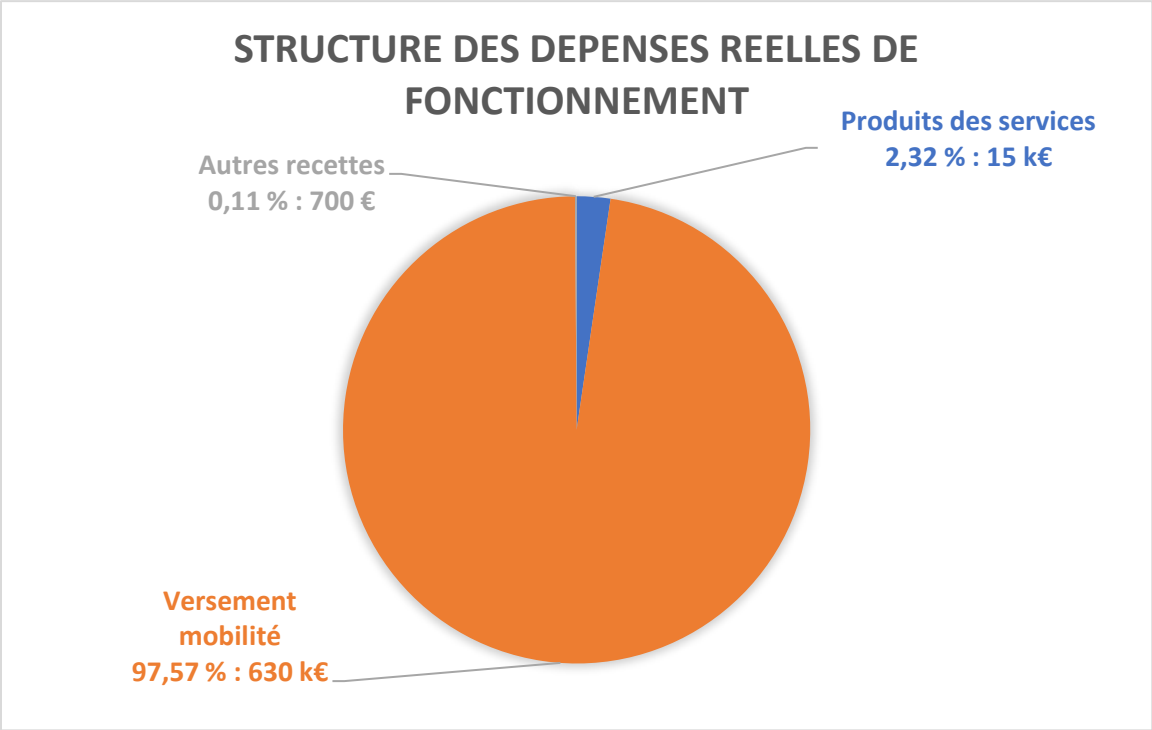
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 k€ (hors excédent reporté de 680 k€). Ces recettes correspondent au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

SERVICE TRANSPORTS

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 645 700,03 € (hors excédent reporté d'un montant de 458 809,97 €).



Les recettes réelles de fonctionnement se composent :

- **Produits des services : 15 k€**

Les produits des services s'élèvent à 15 k€. Ces recettes correspondent aux recettes provenant des usagers (billets plein tarif, carnets 10 voyages et abonnements).

- **Versement mobilité : 630 k€**

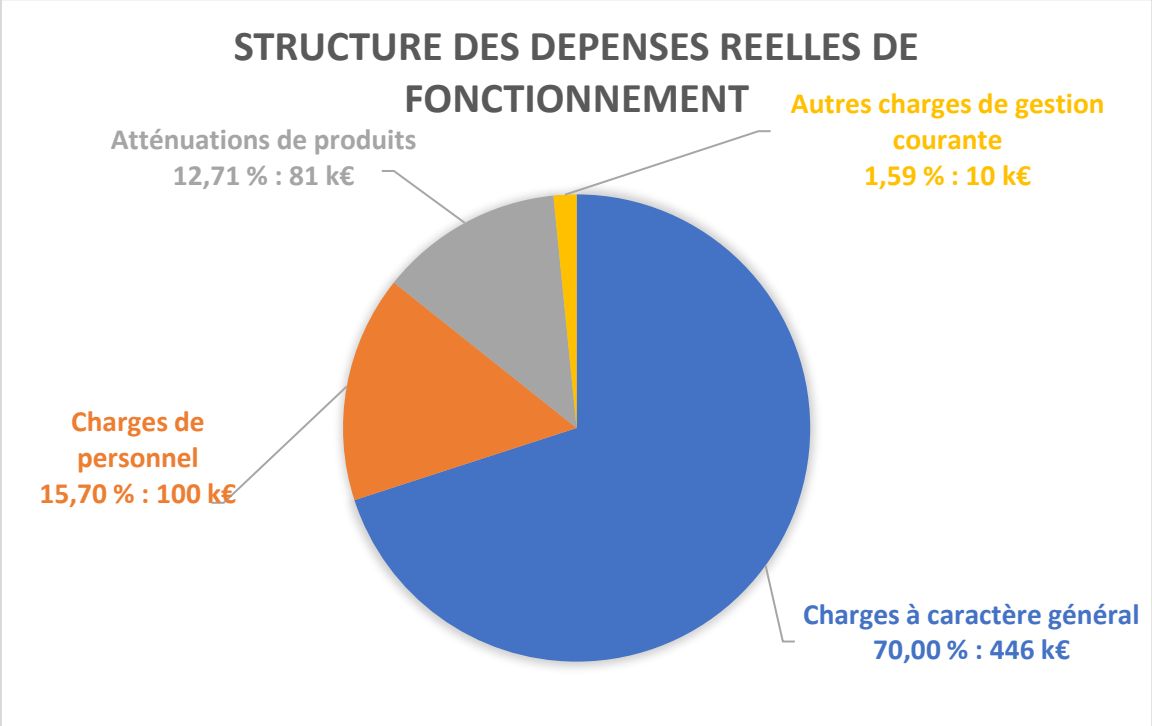
Le produit attendu de versement mobilité est estimé à 630 k€.

- **Autres produits : 700 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 637 100 €.



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- **Charges à caractère général : 446 k€**

Les charges à caractère général s'élèvent à 446 000 euros.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- La conduite des bus : 280 k€
- Le carburant : 35 k€
- L'entretien du matériel roulant : 40 k€,
- La cotisation à l'association AGIR : 10 k€
- La maintenance du logiciel de billettique : 13 k€
- L'étude pour préparer le montage juridique et accompagner la CCYN pour l'optimisation de l'exploitation du réseau de transport public à compter du 1er janvier 2025 au plus tard : 50 k€

- **Charges de personnel : 100 k€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 100 000 €. Ces dépenses incluent :

- Le remboursement du personnel mis à disposition par la ville d'Yvetot : 36 k€,
- Le remboursement du personnel affecté par la collectivité : 64 k€

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

- **Atténuations de produits : 81 k€**

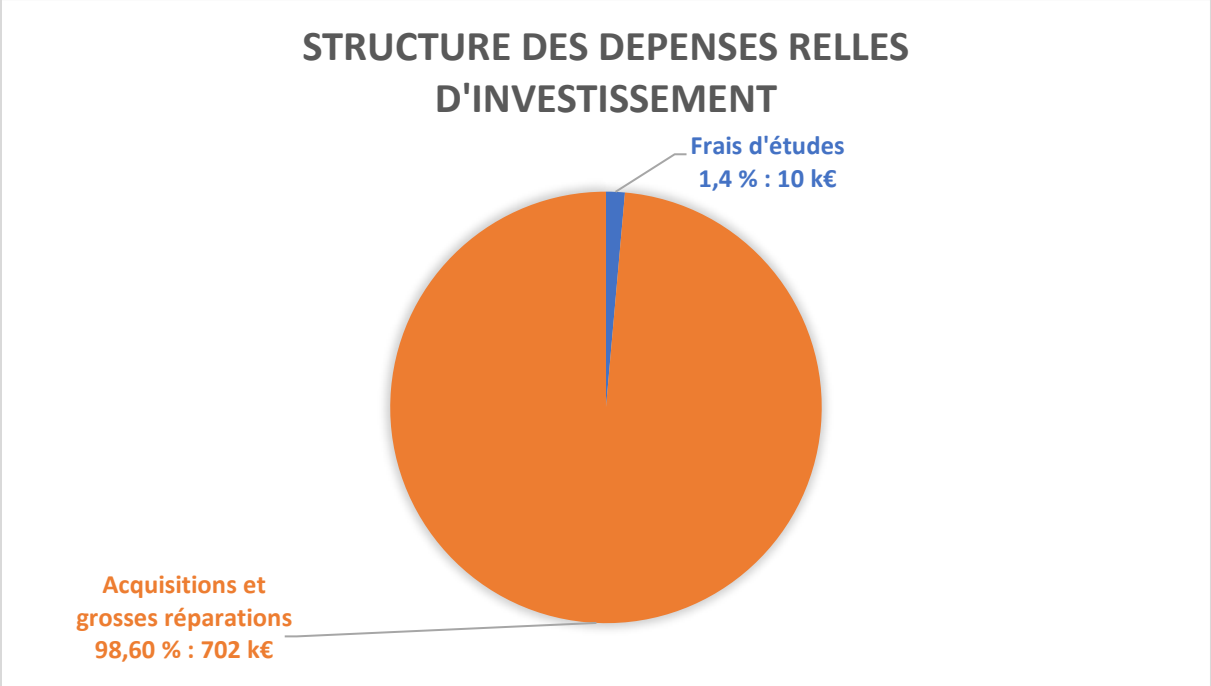
Ces dépenses comprennent essentiellement le remboursement des dépenses de mobilité imputées au budget principal : étude Plan De Mobilité Simplifiée (PDMS) et plateforme de covoiturage.

- **Autres charges de gestion courante : 10 k€**

Ces dépenses s'élèvent à 10 100 €. Ces dépenses incluent la cotisation au syndicat mixte ATOUMOD.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 712 000 € (hors dépenses imprévues).



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les études et logiciels : 10 k€**

- ✓ **Les acquisitions et grosses réparations : 702 k€**
 - Grosses réparations : 40 k€
 - Acquisition éventuelle d'un bus : 662 k€

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

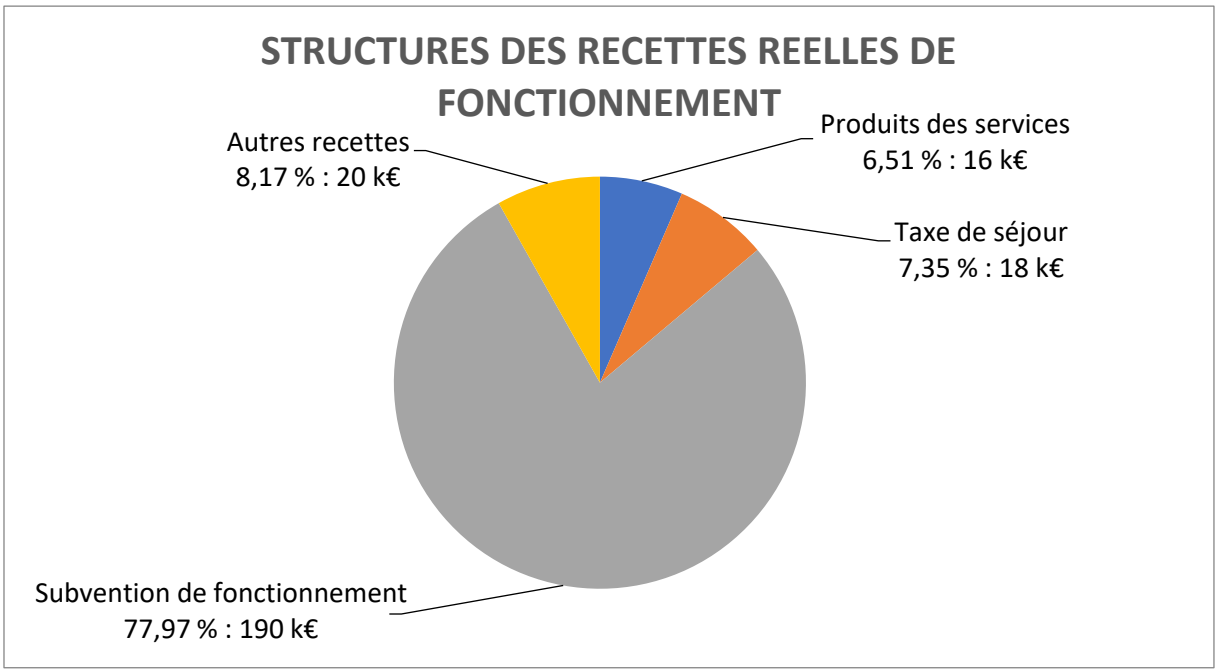
Les recettes réelles d'investissement se composent uniquement de l'excédent des exercices antérieurs, soit un montant de 343 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

REGIE OFFICE DE TOURISME

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 244 881,08 € (hors excédent reporté d'un montant de 46 718,92 €).



- **Produits des services : 16 k€**

Les produits des services s'élèvent à 16 k€. Ces recettes correspondent aux produits boutique et spectacles.

- **Taxe de séjour : 18 k€**

Le produit attendu de taxe de séjour est estimé à 18 k€.

- **Subvention de fonctionnement : 190 k€**

Cette recette d'un montant de 190 931 € est versée par le budget principal pour financer les actions en faveur du tourisme.

- **Autres recettes : 20 k€**

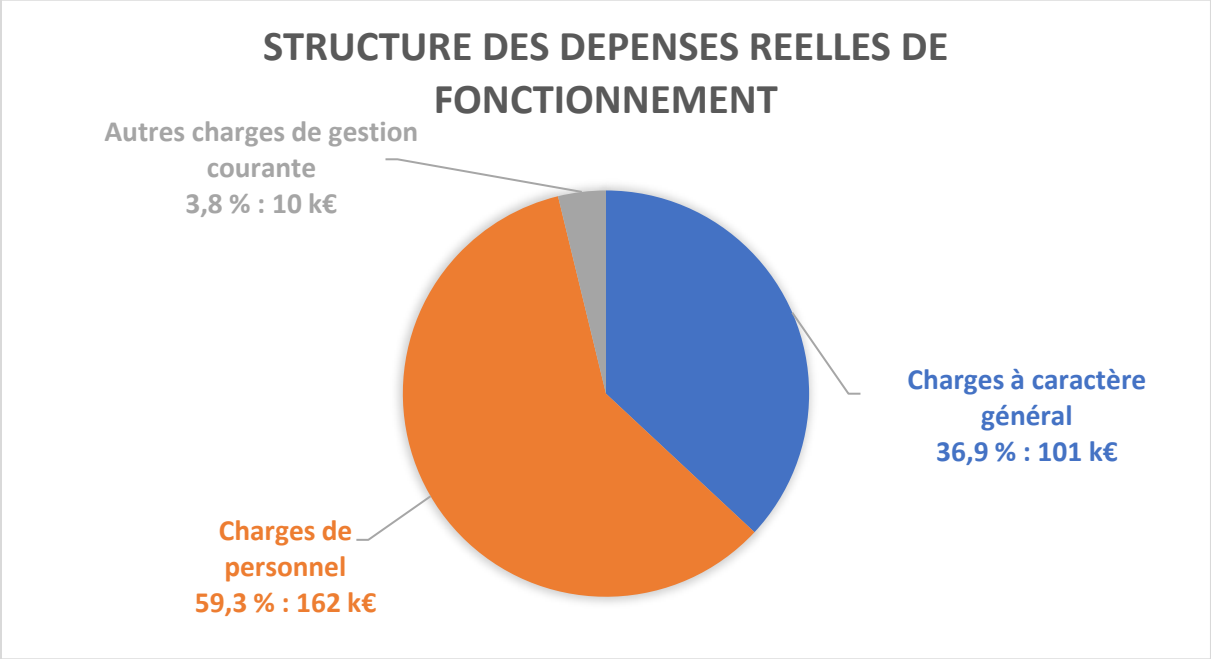
Ces recettes correspondent à des subventions attendues pour :

- Le remboursement du personnel mis à disposition du musée des ivoires 6 k€
- L'entretien des itinéraires de randonnées 6,5 k€,
- L'impression de brochures 4 k€,
- La part agents des titres restaurants 3 k€.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 273 900 €. Elles augmentent de 2,2 % par rapport à 2022.



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- **Charges à caractère général : 101 k€**

Les charges à caractère général s'élèvent à 101 200 euros. Elles diminuent de 5,8 % par rapport à 2022, soit une variation de 6 k€.

Pour 2023, les principaux postes de dépenses sont notamment :

- La promotion touristique 13 k€,
- L'entretien des itinéraires de randonnées et l'édition de topoguides 25 k€,
- Un programme d'animations 13 k€,
- Des cotisations à des organismes partenaires 500 €.

- **Charges de personnel : 162 k€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 162 300 euros, en augmentation de 6,1 % par rapport à 2022, soit un montant de 9 k€.

Cette augmentation est liée à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % sur une année pleine et aux avancements d'échelons.

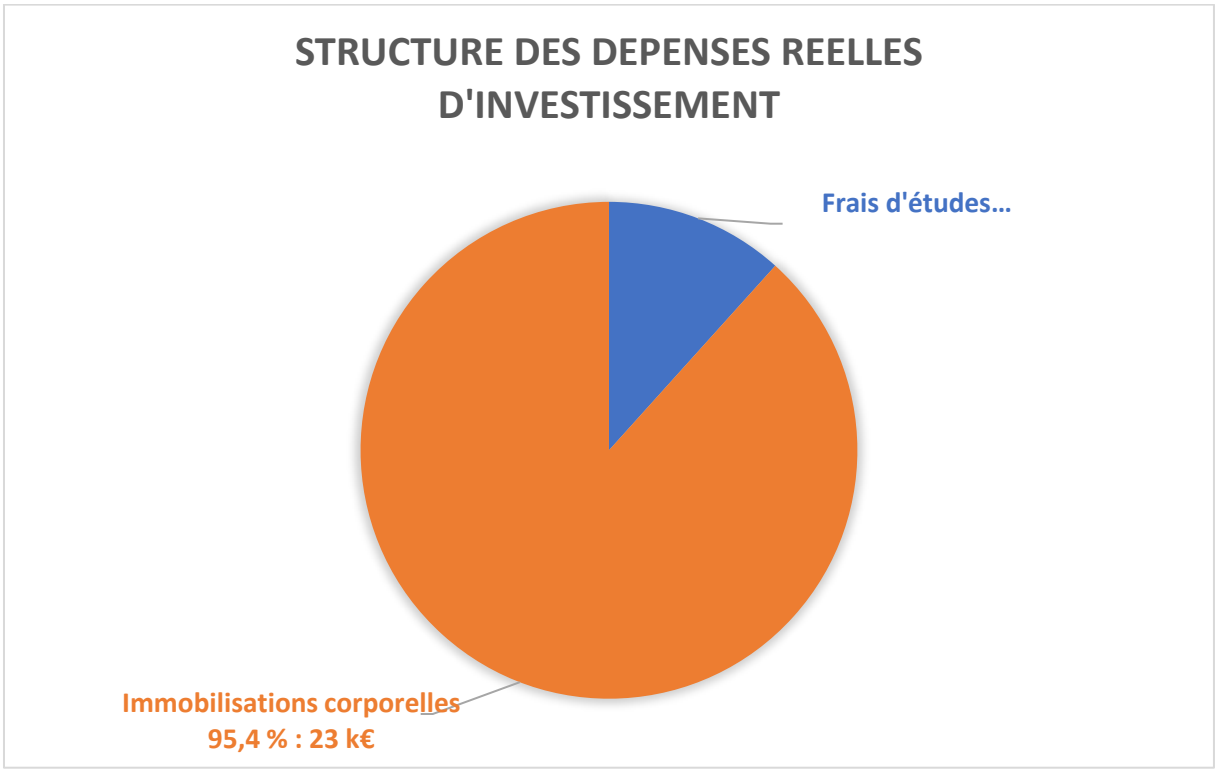
- **Autres charges de gestion courante : 10 k€**

Ces dépenses s'élèvent à 10 400 €. Ces dépenses incluent des subventions aux associations et des redevances de logiciels.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 25 691,49 €



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les études et logiciels : 3 k€**

- ✓ **Les immobilisations corporelles : 23 k€**
 Dont :
 - Travaux d'aménagement des chemins de randonnées : 5 k€
 - Matériel informatique : 1,6 k€

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent de fonctionnement capitalisé et écritures liées aux avances) s'élèvent à 13 612,21 €. Ces recettes correspondent à la subvention liée au projet d'installation de deux bornes d'information touristique.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

HOTEL D'ENTREPRISES

L'Hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If, propriété de la Communauté de Communes du Plateau Vert en 2006, a été mis à disposition de la Communauté de Communes au titre de sa compétence économie.

Par délibération du 9 février 2017, le Conseil Communautaire a créé un budget annexe spécifique pour la gestion des biens locatifs à vocation économique, notamment ceux situés sur la commune de Saint Martin de l'If.

L'hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If, comprenant 5 cellules louées à des entreprises, génère des loyers de l'ordre de 33 k€.

Sont notamment prévus, en 2023, des dépenses d'entretien des terrains et des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230413-DEL20230423-DE

AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Quatre budgets annexes sont dédiés à l'aménagement de zones d'activités économiques :

- **Une zone d'activité économique à Croix Mare :**
 - Les travaux de réalisation de cette zone ont été réceptionnés début 2022. Dans l'attente du versement de subventions et de la vente de parcelles, cette opération est financée par des avances versées par le budget principal.

- **Une zone d'activité à Ecretteville :**
 - La vente des deux terrains est intervenue au cours de l'année 2022. L'année 2023 sera marquée par le remboursement de l'avance versée par le budget principal d'un montant de 236 000 € et par le reversement de l'excédent.

- **L'extension de la zone d'activité d'Auzebosc :**
 - Le budget « Auzebosc extension », créé en 2021, a pour vocation à retracer les écritures comptables liées à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Auzebosc. Pour financer ce projet, une avance de 900 k€ a été versée par le budget principal en 2021. Le budget 2023 prévoit le versement d'une avance complémentaire de 261 k€ pour financer les dépenses de cette opération ; à savoir des crédits pour le transfert des terrains du budget principal au budget annexe de 155 k€ et un montant de 1 M€ pour la réalisation d'études et de travaux.

- **L'extension de la zone d'activité de Valliquerville :**
 - Le budget « Valliquerville extension » a pour vocation à retracer les écritures comptables liées à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Valliquerville. Pour financer ce projet, une avance de 3,5 M€ est versée par le budget principal. Le budget 2023 prévoit des crédits pour le transfert des terrains du budget principal au budget annexe de 658 k€ et un montant de 2,8 M€ pour la réalisation d'études et de travaux.